



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté la résolution numéro 2023-12-185 fixant le jour et l'heure de chacune des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Ainsi, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 seront tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 15 janvier
Lundi 5 février
Lundi 4 mars
Mardi 2 avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin

Mardi 2 juillet
Lundi 5 août
Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 9 décembre

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 12 décembre 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 décembre 2023 entre 16 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 décembre 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier